

C. 173.

n° 165

Lettre réponse de l'Etat  
du 28.4.69. Révisé  
par le 28.4.69.

de faire rappeler ses réclamations auprès de l'autorité de tutelle et du service des Ponts et Chaussées relatives à l'état du chemin départemental n° 73 qui, chaque printemps, présente un aspect déplorable et un danger certain pour la circulation.

Il y a plusieurs années, une réfection complète était sollicitée. Une section de 300 m depuis la sortie du pont était rénovée et recevait un revêtement solide. Chaque hiver, la section aboutissant à la RN 7 était déformée et provoquait de la part des élus locaux et des usagers des réclamations nombreuses. En 1968, un élargissement était exécuté mais les travaux ne concernaient pas la chaussée elle-même. Le trafic devient de plus en plus intense sur cette voie qui est la seule sortie de duress vers Narbonne. C'est pourquoi, l'Assemblée déplore cette situation et souhaite qu'un aménagement définitif de la section externe du chemin soit entrepris rapidement.